

Chambor'élevage

Bulletin technique élevage des Chambres d'agriculture de la Charente et de la Vienne - Décembre 2018 - n° 18



L'allaitement artificiel, souvent nécessaire, n'est pas toujours bien maîtrisé



p. 3

Une année contrastée par des marchés qui se différencient selon les catégories



p. 4

Optimiser mon système fourrager pour faire face aux aléas climatiques



p. 5

Les médecines alternatives en bovins lait : trouver le bon remède !



p. 6

Quel prix de revient pour le lait de chèvre en 2017 en Poitou-Charentes ?



p. 8

Accédez au marché de la restauration collective avec AGRILocal



p. 9

Formations



p. 10

La Vie de la Chambre



p. 11

Édito

Trop c'est trop !

La communication vers le consommateur, on le sait, est une obligation grandissante.

Face à cette nécessité, les éleveurs et les filières mobilisent de plus en plus de temps et de moyens pour donner une image claire et qualitative des métiers et des produits de l'élevage.

Nos détracteurs (L214, L269...), très actifs sur les réseaux sociaux, utilisent le buzz médiatique comme "outil" de communication. Leurs méthodes sont radicales :

- filmer en toute illégalité les rares dérapages dans certains abattoirs ;
- bloquer/dégrader les abattoirs ;
- vandaliser les boucheries ;
- s'introduire dans les élevages...

Ces extrémistes, pour faire connaître leurs idées, utilisent des méthodes terroristes. Qu'ils soient poursuivis pour leurs agissements, punis par la loi, et leur place sera en prison !

Aussi, ne baissons pas les bras et restons acteurs en continuant d'ouvrir nos exploitations, en continuant à échanger avec le consommateur, car c'est en étant vrai sur nos pratiques que le grand public comprendra cette manipulation médiatique !



Arnaud BOURRY
Membre du Bureau, en charge du dossier élevage à la Chambre d'agriculture de la Vienne



Christian LALOI
Membre du Bureau, en charge du dossier élevage à la Chambre d'agriculture de la Charente

2

Formation CCTROV Certificat de Compétences au Transport Routier d'Ongulés domestiques et de Volailles (ex CAPTAV)

La réglementation prévoit que le transport par la route des animaux vivants, détenus dans le cadre d'une activité économique, sur une distance de plus de 65 km, doit être assuré par un conducteur titulaire du CCTROV.



Pour l'obtenir, il faut suivre une formation délivrée par un organisme habilité par le Ministère de l'agriculture.

Les Chambres d'agriculture 16 et 86 (mars – juin 2019) peuvent mettre en place ces formations. Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître auprès de Sylvie VIGNAUD assistante au service élevage, au 05 45 84 09 28, qui centralisera les demandes.



L'allaitement artificiel, souvent nécessaire, n'est pas toujours bien maîtrisé



En élevage ovin, les agneaux orphelins sont difficiles à gérer. L'allaitement artificiel est bien souvent nécessaire, mais n'est pas toujours bien maîtrisé : mode d'emploi.

Agneaux orphelins, brebis à mammites, portées multiples ; pour ces agneaux issus, 3 hypothèses de valorisation s'offrent à vous :

- vente en petit agneau (maxi 8 jours) qui doit savoir boire ;
- agneau de lait : nourri exclusivement au lait pour approvisionner un marché bien particulier : ils sont vendus entre 18 à 20 kg de poids vif et la consommation est de l'ordre de 17 à 20 kg de poudre de lait ;
- agneau qui, après une phase d'allaitement artificiel avec une mise à disposition de granulés démarrage+foin+eau à partir de la deuxième semaine, est sevré à 35-40 jours à 12-13 kg de poids vif puis est engraisé avec des concentrés. Si le sevrage est plus tardif, la consommation de lait explose (et probablement l'agneau aussi !).

Qui mettre à l'allaitement artificiel ?

Les agneaux orphelins (si la tentative d'adoption a échoué...), un triplé, quadruplé un des doubles pour les agnelles ou brebis avec peu de lait... Souvent la case des biberons est destinée aux plus fragiles mais au final il est préférable d'y mettre les plus débrouillards de la portée. Dans tous les cas, les agneaux doivent avoir bu du colostrum et savoir téter.

Où ?

Dans un bâtiment sain, propre, sans courant d'air, paillé tous les jours, avec un chargement d'environ 4 agneaux/m² : la litière doit rester sèche. Des asséchants peuvent être utilisés pour limiter le risque de coccidiose en cas d'humidité.

Avec quoi ?

Avec un aliment d'allaitement qui a une proportion de poudre de lait qui peut varier de 60 % à ...0 % selon les fabricants. La dilution de 200 g d'aliment d'allaitement se fait dans 1 litre d'eau chaude à 60°C, pour une température de buvée à 40°C. Dans tous les cas, suivre les recommandations sur les étiquettes.

Comment ?

Avec une louve (à partir de 50 agneaux), une mini louve (à partir de 25 agneaux), une poubelle avec tétines (1 tétine par agneau présent).

L'avantage quand il y a une louve est que l'on hésite moins à retirer un agneau de sa mère qui a des problèmes de lait pour le mettre à l'allaitement artificiel et apporter ainsi une plus grande garantie à sa survie...

On n'insistera jamais assez sur la propreté qui doit être irréprochable pour l'ensemble du matériel : tout doit être soigneusement lavé et désinfecté quotidiennement (biberon, louve, tétines etc.).

Témoignage de Dominique SOULAT (Massignac 16)

570 brebis sur 75 hectares (1 UTH avec un salarié en groupement d'employeurs)

Pour toutes sortes de raisons, on est amené à mettre des agneaux à l'allaitement artificiel : pour ma part, j'arrivais à avoir 20 à 30 biberons par an. Je les mettais dans une case d'agnelage, les nourrissais deux fois par jour, matin et soir avec un seau sur un trépied. Au bout de 15 jours à 3 semaines, je les réintroduisais dans le lot «mères – agneaux» tout en continuant de les allaiter une seule fois, le matin. Je parvenais à vendre de beaux agneaux ; mais au bout d'un mois d'allaitement, j'avais de la mortalité (2 à 3 %) pour cause de gros ventres, diarrhées...

Depuis 5 – 6 ans, je ne fais plus de biberons. Une personne achète les agneaux à l'âge de deux-trois jours. Il faut que les agneaux aient tété du colostrum afin qu'ils soient immunisés. Je n'ai pas une grosse plus-value, mais je ne bloque plus de case pour ces agneaux, je ne passe plus de temps à les surveiller. De plus, je ne voulais pas investir dans du matériel d'allaitement, ni aménager un espace approprié disposant de peu de place.

Je me suis concentrée sur les adoptions : c'est la solution la moins coûteuse. J'en fais une cinquantaine par an soit environ 5 % de mes agneaux nés, pour une prolificité autour de 170 %. J'ai recours systématiquement à des échographies avec comptage de fœtus ; donc je connais les brebis qui vont faire un seul agneau et qui seront potentiellement des futures adoptantes.

L'agneau à adopter est humidifié en totalité avec de l'eau tiède et ensuite frotté avec les glaires ou le placenta de la brebis qui vient de mettre bas et qui deviendra sa mère adoptive. Après, je les mets en case. Avant, je badigeonnais l'agneau (plus ou moins sec) sans le mouiller. Avec cette méthode, j'ai un taux d'adoption de 80 %.



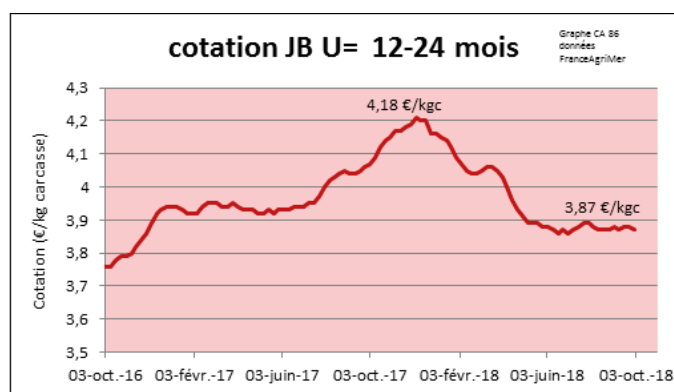


Une année contrastée par des marchés qui se différencient selon les catégories

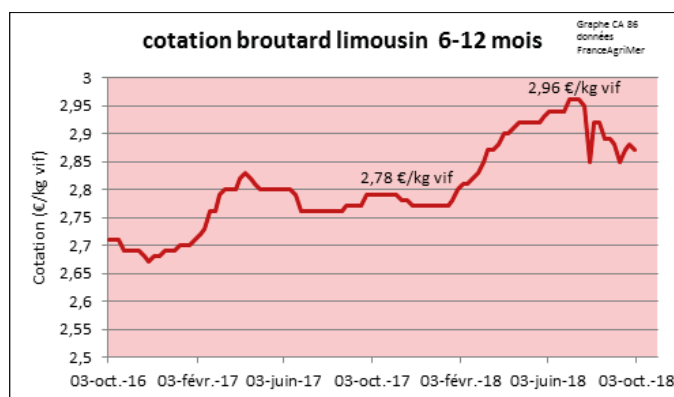
Face à des prix de commercialisation qui varient maintenant rapidement, suivant des cours mondiaux déconnectés de notre territoire, les éleveurs se posent souvent la question du type d'animal à produire et de son débouché. Retour sur les cours depuis deux ans et perspective sur 2019.

En 2018, ce fut la stratégie « broutards gagnants » : Il s'agissait plutôt d'une tactique que d'une stratégie car autant l'engraissement opportuniste est difficile à mettre en place, autant peu de freins pour un naisseur-engraisseur de vendre des animaux maigres, si le marché est porteur.

Fin 2017, le prix du jeune bovin (conforme U) était à un niveau rarement atteint : 4,20 €/kg C (Source : FranceAgriMer). Rien ne laissait présager la chute des cours en 2018, suivie d'une stagnation des prix qui dure encore aujourd'hui : autour de 3,85 €/kg C. On prévoit une augmentation du prix fin 2018 pour les JB, en raison d'une offre plus limitée.

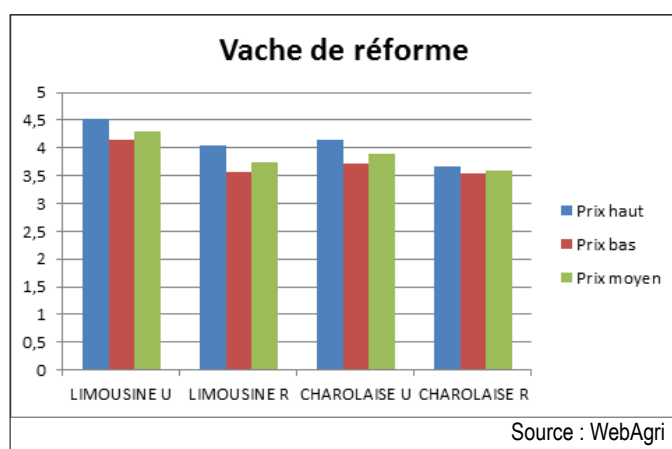


Les broutards ont, eux, connu une embellie en 2018 ; en sont témoins les cours du broutard limousin : alors qu'en 2017 les prix étaient autour de 2,77 €/kg vif, une hausse marquée au printemps 2018 a permis d'atteindre en juillet un cours de 2,96 €/kg vif. Après ce pic exceptionnel, les cours ont amorcé une baisse en dents de scie, qui peut tout laisser présager pour 2019.



Concernant les vaches de réforme, le marché fut hétérogène. Le classement carcasse ainsi que le poids des animaux ont

des forts impacts sur le prix. La qualité bouchère des animaux commercialisés est primordiale pour espérer une optimisation du prix de vente. On a une variation autour de 0,50 €/kg C selon classement de la carcasse (U->R) que ce soit en race Limousine ou en Charolaise.



Le marché de la viande bovine a connu quelques perturbations, c'est pour cela qu'il est important d'orienter la production vers les marchés porteurs. La conformation des animaux ne doit pas être négligée, car si le poids a toujours un impact sur le prix de vente pour des animaux classé E, U+, son effet est faible pour les animaux classé R, U-. L'âge à la réforme ne doit pas excéder 10 ans, pour une valorisation optimale.

La consommation de viande, s'érode. En effet, les évolutions du mode de consommation, les messages négatifs diffusés entraînent une diminution de la fréquence d'achat et du volume consommé. La consommation tend vers les morceaux les plus nobles : plutôt la qualité que la quantité.

Pour répondre au manque de lisibilité du marché, il est important de mesurer l'efficacité économique, environnementale et sociétale de chaque système : des analyses technico-économiques peuvent vous permettre d'identifier le système qui vous est le plus favorable.

Les conseillers bovin viande
 Laurie MOURICHOU (CA16) - 06 24 30 15 24
 Aloïse CELERIER (CA86) - 06 58 59 74 20
 Laura GAUZIN (CA86) - 06 75 73 28 51
 Benjamin MAILLOCHEAU (CA86) - 06 75 76 89 74

Optimiser mon système fourrager pour faire face aux aléas climatiques

La sécheresse de l'été 2018 a eu de nombreuses conséquences négatives sur les systèmes fourragers des exploitations de nos départements : beaucoup de prairies n'ont pas été semées à l'automne, les stocks fourragers ont été entamés début juillet dans les élevages... Malheureusement, en lien avec les changements climatiques, des années comme 2018 ne seront plus des cas exceptionnels. C'est pourquoi il faut dès à présent réfléchir à optimiser ses surfaces afin de produire plus de fourrages à l'hectare. Différentes solutions sont possibles !

Mise en place de cultures intermédiaires

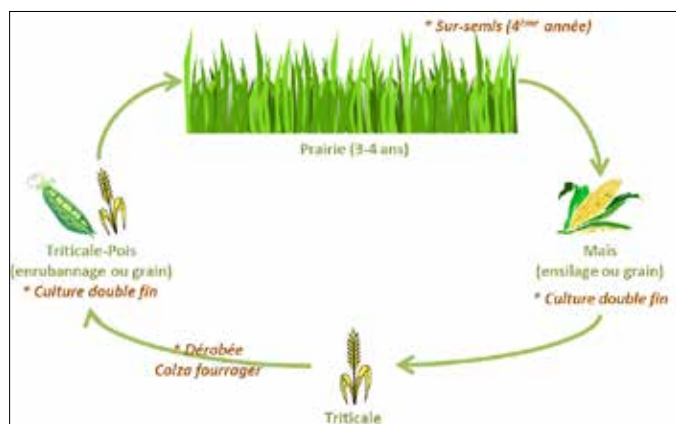
Des inter-cultures à cycle court peuvent s'implanter à l'automne derrière une céréale et avant les semis de printemps. Ces cultures permettent de faire une coupe de fourrage supplémentaire afin d'augmenter les stocks fourragers pour l'année n+1 ou permettre de finir l'année en cours sans acheter de fourrages sur le printemps. Ces surfaces fourragères seront à récolter tôt sous forme d'ensilage ou d'enrubannage afin de laisser la parcelle libre rapidement pour la culture de printemps qui suit. Il peut s'agir de Ray-Grass Italien, de céréales en pur ou en mélange avec des protéagineux, récoltées immatures...

Des dérobées estivales

Certaines parcelles se retrouvent parfois libres durant la période estivale. C'est notamment le cas dans les rotations avec deux céréales d'hiver successives. Cela peut permettre d'implanter une dérobée telle qu'un sorgho, un moha ou un millet, qui pourront pousser dans les conditions défavorables de l'été. Ces trois espèces se développent très bien malgré la chaleur et produisent du volume en 80 à 90 jours. Ces fourrages peuvent se pâturer ou bien s'ensiler. Des colzas ou choux fourragers peuvent également s'implanter à cette période.

Semis sous couvert

Implanter sa prairie sous couvert d'une céréale ou une luzerne sous un tournesol, c'est possible. Cela consiste à semer avec la céréale, une prairie généralement multi-espèces qui poussera en même temps que la céréale. Cette technique permet une exploitation de la prairie dès que la céréale est récoltée, en la pâturant sur la période estivale voire en réalisant une fauche



Exemple d'une rotation optimisée en élevage ovin viande

à l'automne. Grâce à ce semis tardif de la prairie (octobre), on évite les problèmes de semis en période de sécheresse, et en plus, on renforce notre système fourrager en exploitant la prairie juste derrière la moisson, plutôt qu'attendre le printemps prochain avec une prairie qui serait semée après la moisson.

Sur-semis des prairies

Toujours dans l'objectif d'optimiser son système fourrager, un sur-semis de prairie peut être réalisé plutôt qu'une destruction et réimplantation totale de la prairie. En période de sécheresse où l'implantation des prairies nouvelles est difficile, il est préférable de sur-semer sa prairie afin de la booster et de prolonger sa durée de vie d'au minimum un an. Attention, le sur-semis est une solution plus opportuniste que stratégique.

Implantation de culture à double finalité

Des cultures telles que les maïs, méteils, céréales sont intéressantes à introduire dans les rotations. Elles peuvent être aussi bien récoltées en grains ou en fourrages selon les besoins de l'exploitation. En effet, en fonction de la pousse de l'herbe au printemps, l'éleveur pourra ainsi envisager de récolter ces cultures en immatures plutôt qu'en grains afin d'augmenter ses stocks de fourrages pour l'hiver. Pour les éleveurs en manque de fourrages au printemps prochain, il faudra comparer l'intérêt économique de la récolte en immature avec le coût d'achat de fourrages. Notons cependant qu'à l'inverse, un méteil semé en vue d'une exploitation fourragère sera difficilement récoltable en grains (proportion élevée de protéagineux, risquant d'entraîner la verse de la culture).

Ne pas oublier votre bilan fourrager !

Avant de chercher les solutions pour optimiser votre système fourrager, il est important de connaître les besoins de votre cheptel, d'où l'importance de réaliser un bilan fourrager. Il permet d'évaluer les besoins de son troupeau et donc ainsi ajuster le système fourrager de son exploitation au mieux afin d'être le plus autonome possible et limiter les achats à l'extérieur.

La conseillère fourrage de votre département est là pour vous aider à réaliser votre bilan fourrager et travailler à l'optimisation de votre système fourrager, n'hésitez pas à la contacter !

Les conseillères fourrages
Aloïse CÉLIER (CA86) 06 58 59 74 20
Pauline GAUTHIER (CA16) 06 25 64 14 04



Les médecines alternatives en bo

« Les antibiotiques ne sont pas automatiques », ce slogan s'applique aussi en médecine vétérinaire. Les antibiotiques deviennent inefficaces face à des bactéries devenues résistantes, ce qui fait que les médecines alternatives se développent aujourd'hui en élevage : quelles sont-elles, comment fonctionnent-elles ?

Quel intérêt des médecines alternatives ?

Alternatives aux antibiotiques pour certaines pathologies, elles possèdent aussi des propriétés inexistantes en médecines allopathiques. Elles sont aussi capables de stimuler le système immunitaire, d'avoir une action antivirale et des pouvoirs cicatrisants. Leur coût est relativement faible de moins 25 % à moins 65 % par rapport à l'allopathie. Enfin leur temps d'attente dans le lait est faible voire nul.

Les huiles essentielles ou aromathérapie

Obtenues par la distillation en laboratoire de plantes entières ou d'une partie de celles-ci, les huiles essentielles sont capables de propriétés anti-infectieuses, anti-inflammatoires, antalgiques, antispasmodiques, insectifuges et stimulent le système immunitaire.

Coût : minimum 20 € pour 100 ml d'une huile essentielle pure

Leur action est forte, on les utilise plutôt en curatif. Elles s'administrent diluées bien souvent à 10 % dans un corps gras (huile de tournesol, huile d'olive, huile amande douce, huile de paraffine...) soit par voie cutanée, orale ou anale, sur une durée d'une journée à quelques jours. Elles peuvent être utilisées seules ou

en mélanges entre elles. A forte dose elles peuvent être toxiques. Une formation est indispensable pour une bonne utilisation.

L'homéopathie

Médecine empirique découverte par le Docteur Hahnemann à la fin de XVIIIème siècle, cette médecine repose sur le principe de similitude. Un toxique dilué à forte dose est capable de guérir les symptômes qu'il provoquerait administré à forte dose. On parle de dilution hahnemannienne (CH) ou korsakovienne (K). Cette médecine prend en compte l'individu dans sa globalité et des symptômes qu'il exprime et qui sont d'ordre local général ou mental. Par exemple, la belladone, est un toxique provoquant normalement de fortes fièvres, en homéopathie le remède BELLADONNA va guérir un individu présentant de la fièvre avec une chaleur battante ou encore une mammite avec une mamelle très douloureuse et irradiant de la chaleur. L'observation est donc primordiale en homéopathie. En élevage, on préférera la méthode uniciste (un seul remède pour une série de symptômes) à la méthode pluriciste (plusieurs remèdes pour plusieurs symptômes). On administre le remède par dose de 5 granules par voie orale ou vaginale afin d'avoir un contact maximal avec les muqueuses, à dilution et durée variables selon la pathologie. Une mammite doit par exemple être guérie dans le même délai qu'en médecine allopathique.

Coût : 2 € le tube d'environ 80 granules

6

Cadre réglementaire à l'utilisation des huiles essentielles

En médecine vétérinaire toute substance présentant des propriétés préventives ou curatives est considérée comme un médicament et est donc soumise à prescription vétérinaire. Une liste de 21 huiles essentielles autorisées en médecine vétérinaire existe, leur délai d'attente est de 7 jours dans le lait et de 28 jours pour la viande. Cependant, seules quelques huiles sont répertoriées dans cette liste. Le cadre réglementaire n'est pas clairement défini pour les autres. Les autorités restent tolérantes dès lors que les substances utilisées sont prescrites par un vétérinaire et que leur origine est connue.



Diagnostic d'une pathologie sur une vache en lactation lors d'une formation de groupe

vins lait : trouver le bon remède !



vétérinaire. L'usage excessif des antibiotiques est la cause aujourd'hui de l'antibio-résistance qui pose un problème majeur de santé publique. Pour limiter leur usage, les médicamenteuses, pour quel coût et quel cadre réglementaire ?

Les substances utilisées dans les granules homéopathiques étant indétectables, il n'y a pas de délai d'attente dans le lait ou la viande. Il est possible de se procurer les granules en pharmacie sans ordonnance. Cependant, il est préférable de noter les traitements sur le carnet sanitaire.

La phytothérapie

Ce sont des plantes sauvages ou cultivées utilisées en totalité ou non sous différentes formes : sèches, poudres, tisanes, décoctions, macérations ou extraits fluides. Leur action est douce et progressive. Elles peuvent stimuler le système immunitaire ou le métabolisme général (croissance, reproduction, métabolisme) et peuvent être un soutien à l'animal pendant une période de fragilité ou de convalescence.

Coût : très variable selon la forme utilisée

Elles sont considérées comme complément alimentaire et ne sont donc pas soumises à prescription vétérinaire ou délai d'attente.

L'ostéopathie

Médecine manuelle basée sur la détection de restriction de mobilité d'un élément par rapport à un

Coût : de 80 € à 100 € la consultation

autre maintenu par des contractions musculaires superficielles et profondes ayant des répercussions sur d'autres fonctions ou d'autres organes. Elle est indiquée dans les problèmes locomoteurs et d'anorexie du veau par exemple. « Trouver la tension, libérez là, la nature se chargera du reste » Andrew Taylor Stille.

Acupuncture

Née il y a plus de 3000 ans en Chine, elle est basée sur la mise en relation de points sensibles à la surface du corps avec des troubles plus profonds organiques, viscéraux ou psychiques. Elle est basée également sur les méridiens qui sont des lignes virtuelles qui relient les points d'un même méridien entre eux et qui semblent suivre les plis embryonnaires des mammifères in utero. L'individu doit retrouver son « équilibre ». Ces points peuvent être stimulés par les doigts ou des aiguilles. Elle peut aider un animal à se remettre d'un traumatisme, d'un problème métabolique ou aider à la reproduction également. Elle peut être utilisée en complément de l'ostéopathie pour aider à libérer des tensions.

Coût : de 80 € à 100 € la consultation

7

Exemple de traitements en médecine alternative de traumatismes type "coups et plaies"

Avant toute chose, il faut procéder à l'examen clinique de l'animal pour évaluer la gravité, l'origine de la pathologie et évaluer le besoin de faire appel ou non à son vétérinaire.

	Huiles essentielles	Homéopathie	Ostéopathie	Acupuncture
Coups	Huiles essentielles de Gaulthérie diluée à 10 % dans de l'huile d'olive en application locale par massage léger	Arnica 9 CH – 3 prises de 5 granules par jour pendant 1 à 3 jours.	Recommandée si accompagné de trouble de la locomotion	Recommandée si accompagné de trouble de la locomotion
Plaies	Huiles essentielles de Lavandin diluée à 10 % dans de l'huile de paraffine en application cutanée locale	Staphysagria 9 CH – 3 prises de 5 granules jusqu'à ce que les symptômes s'améliorent.	–	–

Comme toutes médecines elles ne sont pas anodines. Il est donc fortement recommandé de se former avant de se lancer. Il ne faut surtout pas oublier que le meilleur des traitements est celui qu'on ne fait pas. La prévention et les bonnes pratiques d'élevage restent les meilleurs remèdes contre les pathologies !

Les conseillères bovin lait
Anne-Laure VEYSSET (CA16) - 06 25 64 54 55
Adèle MARSAULT (CA86) - 06 84 61 42 56



Quel prix de revient pour le lait de chèvre en 2017 en Poitou-Charentes ?

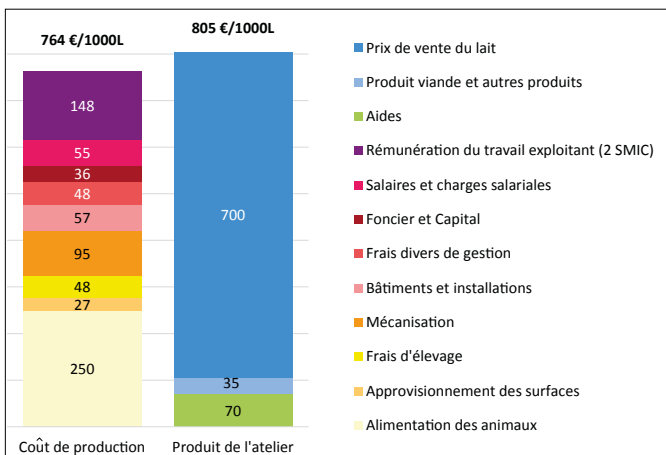
A l'occasion de la journée technique caprine « Comment s'adapter à la volatilité et aux aléas ? » qui s'est tenue le 6 novembre dernier à Château-Garnier (86), une synthèse des coûts de production 2017 a été réalisée par Copavenir, Cerfrance Poitou-Charentes et les Chambres d'agriculture de la Vienne et de la Charente. La mise en commun de leurs bases de données a permis de retenir 56 élevages caprins livreurs de Poitou-Charentes.

La ferme caprine moyenne



Moyenne des données de structure de 56 ateliers caprins de la Poitou-Charentes

Le prix de revient moyen et la rémunération exploitant 2017



Moyenne du coût de production 2017 de 56 ateliers caprins de la Poitou-Charentes

En 2017, le coût de production de 1000 L de lait de chèvre s'élève à 764 €. Le prix de revient (prix du lait qui permet de couvrir l'ensemble des charges et rémunérer la main d'œuvre exploitant à hauteur de 2 SMIC/UMO) est de 659 €/1000 L. La rémunération permise par le produit caprin est de 189 €/1000 L, soit 2.7 SMIC/UMO. Positifs et encourageants, ces résultats sont le reflet de la bonne conjoncture caprine et de la technicité des éleveurs.

Et pour 2018, quelle est la tendance ?

(source : Tendances, lettre de conjoncture, CNE et IDELE, sept. et oct. 2018)

Fin 2017, en France, le cheptel s'est étoffé pour la première fois depuis la crise caprine et la collecte redémarre en 2018, après 4 années de stagnation. Si le prix du lait semble bien résister, la sécheresse et la hausse du prix des intrants (+3 %

entre 2017 et 2018 sur le 3^{ème} trimestre) vont avoir un impact sur les résultats 2019. En parallèle, les importations atteignent un nouveau record : elles représentent plus de 20 % de l'approvisionnement total des laiteries et contribuent à la reconstitution des stocks. Le pilotage de la ressource laitière est plus que jamais une priorité pour maintenir les équilibres.

Des écarts de charges réels entre les plus compétitifs et les moins compétitifs

Les 28 fermes aux prix de revient les plus faibles ont été classées dans le groupe « 1/2 + compétitif » et les 28 fermes aux prix de revient les plus élevés dans le groupe « 1/2 - compétitif ».

	1/2 + compétitif	1/2 - compétitif
Litrage commercialisé	491 662 L	318 248 L
Produit caprin (€/1000L)	796	814
Charges opé. (€/1000L)	321	328
Charges structure et MO (€/1000L)	367	511
Prix de revient à 2 SMIC (€/1000L)	587	730
Rémunérat° permise expl. (SMIC/UMO)	3,7	1,6

Comparaison des charges et produits pour 2 groupes d'éleveurs.

Alors que les produits et les charges opérationnelles sont très proches, l'écart se fait sur les charges de structure et la main d'œuvre (salariée et exploitant). Un des éléments d'explication est la différence de productivité de la main d'œuvre. Le groupe des « 1/2 + compétitif » totalise 247 600 L/UMO caprine, soit + 77 600 L que l'autre groupe. On note également un écart de 57 chèvres/UMO et 92 litres/chèvre entre les deux groupes.

Les éleveurs du groupe « 1/2 + compétitif » sont plus souvent en rythme de croisière, plutôt en fin d'activité avec une bonne maîtrise de la conduite de leur troupeau et pas d'investissement récent. Les éleveurs du groupe « 1/2 - compétitif », sont au début ou milieu de carrière. Ayant réalisé des investissements quelques années après la crise (2014-2015), ou accru leur cheptel, leur appartenance à ce groupe des " moins compétitifs ", n'est donc pas forcément due à une mauvaise gestion technique. Il est probable que certains passent dans le groupe des « 1/2 + compétitifs », si nous réitérons l'étude en 2018.

Les conseillères caprin
Pauline GAUTHIER (CA16)
06 25 64 14 04
Coline BOSSIS (CA86)
06 79 42 74 47

Accédez au marché de la restauration collective avec AGRILocal



Agrilocal est une plate-forme virtuelle de mise en relation gratuite entre les acheteurs publics de la restauration collective (collèges, écoles primaires, maisons de retraite, lycées, etc.) et les producteurs, le tout sans intermédiaire.

Agrilocal a pour objectifs de développer les circuits courts de proximité, ramener de la valeur ajoutée sur les exploitations de nos départements et faciliter l'accès des acheteurs à des produits locaux de qualité.

Les +

- un accès simple à la commande publique,
- une possible planification de vos livraisons,
- un module de gestion (bons de commandes, factures),
- une page web dédiée vous permettant de mettre en valeur vos produits.

Un fonctionnement simple et rapide

En quelques clics, l'acheteur accède à l'offre de son territoire.

1. L'acheteur engage une consultation en définissant ses critères d'achat.
2. Agrilocal vous en informe directement par mail ou sms.
3. Vous pouvez répondre en totalité ou partiellement à la demande.
4. L'acheteur passe sa commande via la plate-forme.
5. Si vous êtes retenu vous procédez à la livraison, et pouvez éditer le bon de commande et la facture via la plate-forme.

Agrilocal c'est une offre diversifiée (viandes, produits laitiers, fruits, légumes, boissons, épicerie).

Quelques chiffres clés

Agrilocal86

- 62 acheteurs inscrits et 95 fournisseurs référencés,
- 110 tonnes livrées pour 370 000 €.

Agrilocal16

- 54 acheteurs inscrits et 95 fournisseurs référencés,
- 24 tonnes livrées pour 103 000 €.

Pour vous inscrire

L'inscription se fait directement en ligne sur le site dédié :

- Vienne : www.agrilocal86.fr
Contact : Olivier PASSELANDE - olivier.passelande@vienna.chambagri.fr
- Charente : www.agrilocal16.fr
Contact : Dany CHABOT - agrilocal16@lacharente.fr

Contacts :
Olivier PASSELANDE (CA86) - 06 84 96 03 08
Nicolas GILARDEAU (CA16) - 05 45 24 49 65



Elisabeth LEDIEU et Jérémie CORNU GAEC AU PARADIS (Senillé 86)



Jérémie est installé depuis 10 ans. Elisabeth l'a rejoint depuis 1 an pour développer la vente directe.

Avec Agrilocal86, nous voyons là un moyen de promouvoir notre viande d'agneau et d'assurer sa commercialisation auprès des collectivités. Les animations développées sont aussi un bon moyen pour se faire connaître.

Notre produit proposé sur Agrilocal86 est de qualité et typique de la région : de l'agneau élevé à l'herbe et aux céréales. Notre démarche se veut "équitable" : un produit haut de gamme à un prix abordable. Pour cela, nous visons l'autonomie du système. Nos animaux, peu gras, offrent une saveur acceptée par de jeunes palais et répondent aux attentes des cuisiniers. Notre atelier de découpe, en CUMA, permet de maîtriser l'ensemble de la chaîne pour s'adapter aux demandes sur le produit et les délais de livraison.

Nous livrons 8 établissements. Cela représente 75 % de nos ventes en restauration collective. Et surtout, on considère qu'Agrilocal "fabrique" les clients de demain. N.D.R. : Elisabeth et Jérémie se sont vus décerner le prix « ESPOIR » aux Trophées nationaux Agrilocal.



Michel ANTOINE, EARL LE BEL AIR (Saint-Mary 16)



55 vaches laitières - 85 ha en bio

Nos vaches pâturent l'herbe et sont complémentées avec les céréales issues de l'exploitation. En conséquence, tous nos produits, lait, fromages et yaourts sont BIO.

Nous avons l'habitude de travailler avec les collectivités notamment en fonctionnant avec des appels d'offres. Puis Agrilocal16 est apparu, ce qui nous a permis de continuer dans notre démarche en approchant d'autres clients avec praticité et simplicité.

Nous proposons principalement nos yaourts et fromages blancs sur Agrilocal16 puisque ce sont les produits que les acheteurs nous demandent le plus.

Agrilocal16 nous a permis de découvrir et de travailler avec des clients supplémentaires sur le département mais également sur la grande région. Agrilocal16 c'est également de la souplesse et la naissance de collaborations intéressantes.

1	2	3	4	5	6	7
8	X	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	X	26
27	28	29	30	31		

FORMATIONS – 16

BOVIN LAIT & BOVIN VIANDE

L'agriculture de conservation : agronomie et rentabilité au centre de mon système d'élevage
15 janvier & 5 mars 2019 (Chambre d'agriculture Angoulême et exploitation)

Contacts : Anne-Laure VEYSSET – 06 25 64 54 55
& Laurie MOURICHOUS – 06 24 30 15 24

BOVIN LAIT

Maîtriser mon revenu en élevage laitier
22 janvier 2019 – Lieu à définir

L'homéopathie en bovin lait : perfectionnement
30 janvier 2019 – Mairie de St Claud et exploitation

Les huiles essentielles en bovin lait : perfectionnement
31 janvier 2019 – Mairie de St Claud

Contact : Anne-Laure VEYSSET – 06 25 64 54 55

BOVIN VIANDE

Analyser ses coûts de production en élevage BV : restitution et comparaison de groupe
17 janvier 2019 – Maison des Associations Chasseneuil / Bonnieure

Analyser ses coûts de production en bovin viande
14 février 2019 – Chasseneuil / Bonnieure

Apprendre à parer ses bovins en autonomie : initiation
février - mars 2019

Contact : Laurie MOURICHOUS – 06 24 30 15 24

TRANSFORMATION LAIT

Fabriquer des yaourts
11 janvier 2019 (Exploitation)

Vente directe : optimiser la relation clients
31 janvier 2019 (En salle)

Améliorer ses conditions de travail en fromagerie
19 février 2019 (En salle)

Analyser ses coûts de production en atelier de transformation laitière
4 & 26 mars 2019 (En salle)

Contact : Pauline GAUTHIER – 06 25 64 14 04

FORMATIONS – 86

BOVIN LAIT

Initiation à l'acupuncture
13 février et 17 juin 2019

Contact : Adèle MARSAULT – 06 84 61 42 56

FOURRAGE

Diversifier les sources d'énergie : pourquoi pas la betterave ?
29 janvier 2019

Contact : Aloïse CELERIER – 06 58 59 74 20
& Adèle MARSAULT – 06 84 61 42 56

OVIN & BOVIN

Initiation au dressage d'un chien de troupeau
18 janvier 2019

Contact : Camille MANCEAU – 06 30 25 11 83



La Vie de la Chambre 86

Sécheresse : une demande de classement en calamités agricoles a été faite

Le jeudi 22 novembre dernier, à l'occasion de la cellule sécheresse, il a été acté de déposer un dossier de demande de reconnaissance calamités "pour pertes de fourrages suite à la sécheresse estivale 2018". La date limite de dépôt de la demande, c'est à dire son arrivée au ministère, est fixée au 4 janvier 2019.

Dans cet intervalle, la procédure consiste à définir une mission d'enquête composée d'un expert qui n'exerce pas dans la Vienne, du Président de la Chambre d'agriculture de la Vienne ou un représentant de l'établissement, de deux agriculteurs non touchés par le sinistre. Cette mission d'enquête visitera 15 exploitations avec un système d'alimentation herbager et reposant sur le pâturage (ovins, bovins viande principalement). Elle réalisera les bilans fourragers des exploitations. Il faut que les structures auditées ne soient pas concernées par une assurance prairie et soient réparties de façon homogène sur le territoire concerné. A ce jour, la zone de reconnaissance porte sur un croissant sud Vienne partant de Benassay jusqu'à Liglet.

Pour être éligible au régime des calamités, la perte doit être supérieure à 30 %. Elle inclut la perte de maïs fourrager, même si celui-ci n'est pas indemnisé. Ces critères restrictifs avaient dans un premier temps incité la DDT à ne pas déposer de dossier de demande de classement en calamités agricoles. Mais la **première réunion de la cellule de crise sécheresse** animée par la Préfète, à laquelle participait la Chambre d'agriculture, a permis de revenir sur cette décision. Pour rappel, la vocation de cette cellule est de dresser un état des lieux poussé des conséquences de la sécheresse sur les agriculteurs, et particulièrement les éleveurs, de mobiliser les aides publiques et privées à court terme et de réfléchir à plus long terme sur les moyens de diminuer les effets de tels épisodes

climatiques. Désormais, l'ensemble de la profession est mobilisé pour constituer le dossier. **La démarche intersyndicale permettra de présenter les éléments au Comité Départemental d'Expertise qui se réunira le 20 décembre.** Pour consolider l'expertise, sur conseil de la DTT, des bilans fourragers complémentaires seront réalisés notamment sur le Pleumartinois, hors zone initiale. La Chambre d'agriculture de la Vienne va d'ailleurs rédiger une motion qui sera soumise à la session du 6 décembre pour demander l'utilisation d'une carte de la pousse des prairies réalisée par Airbus Defence and Space qui comptabilise une majorité de notre département en « déficit fort » de prairies.



11

Élections Chambres d'agriculture



CHAMBRES D'AGRICULTURE - ÉLECTIONS 2019

POUR L'AGRICULTURE JE VOTE !



NOUVEAUTÉ 2019 : VOTEZ EN LIGNE
ou par voie postale jusqu'au 31 janvier.

www.jevoteenligne.fr/chambres-agri2019



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VIENNE



Objectifs

- Collecter des informations sur des individus
- Attribuer une valeur génétique individuelle (index)
- Comparer les individus les uns par rapport aux autres
- Sélectionner selon des critères définis par l'éleveur et/ou les OS
- Attribuer une plus-value au troupeau en situation de cessation

La formule élevage

- Besoin de la mise à jour de l'inventaire, des luttés et des agnelages
- Bilan de reproduction
- 1 pesée par agneau entre 21 et 46 jours d'âge = calcul du PAT 30 (Poids à Age Type à 30 jours)
- Indexation prolificité et valeur laitière des parents (par rapport à la moyenne de la race)



Le Contrôle de Performances Ovin

Un outil de gestion de troupeau et d'amélioration génétique

Gain sur les croissances des agneaux :
1 kg de PAT 30 en plus =
6 jours d'engraissement en moins

Un outil pour tous les éleveurs ovins

En pratique

- Collecte des données d'élevage (inventaire, luttés, agnelages). Connexion avec logiciel Ovitel, Isaovin, Ovimaxi
- Pesée des agneaux : 4 à 6 chantiers par an
- Cadence jusqu'à 400 agneaux à l'heure selon la préparation et l'organisation du chantier (lien bascule - pson en bluetooth)

Intérêts

- Tri des agnelles de renouvellement
- Tri des meilleures brebis pour la mise en lutte à venir
- Tri des brebis improductives
- Tri des brebis insuffisamment productives
- Analyse des critères de reproduction et performances des agneaux
- Gestion des génotypes
- Accouplements raisonnés
- Adaptation de la conduite technique suite aux chantiers de pesée



Vos interlocuteurs du service élevage



Julie RENARD / Chef du service / CA 16-86
Tél. : 06 21 21 82 98 / julie.renard@charente.chambagri.fr



Nathalie AUGAS / Conseillère ovin
Tél. : 06 26 69 71 09 / nathalie.augas@charente.chambagri.fr



Pauline GAUTHIER / Conseillère caprin / fourrage
Tél. : 06 25 64 14 04 / pauline.gauthier@charente.chambagri.fr



Laurie MOURICHOU / Conseillère bovin viande
Tél. : 06 24 30 15 24 / laurie.mourichou@charente.chambagri.fr



Jocelyne LATUS / Assistante
Tél. : 05 45 84 09 28 / jocelyne.latus@charente.chambagri.fr



Sylvie VIGNAUD / Assistante
Tél. : 05 45 84 09 28 / sylvie.vignaud@charente.chambagri.fr



Anne-Laure VEYSSET / Conseillère bovin lait / équin
Tél. : 06 25 64 54 55 / anne-laure.veysset@charente.chambagri.fr



Vincent VIGNEAU / Conseiller Bovin Croissance
Tél. : 06 07 42 67 36 / vincent.vigneau@charente.chambagri.fr



Aloïse CÉLÉRIER / Conseillère bovin viande / fourrage
Tél. : 06 58 59 74 20 / aloise.celerier@vienne.chambagri.fr



Coline BOSSIS / Conseillère caprin
Tél. : 06 79 42 74 47 / coline.bossis@vienne.chambagri.fr



Laura GAUZIN / Conseillère bovin viande
Tél. 06 75 73 28 51 / laura.gauzin@vienne.chambagri.fr



Hugues GEAY / Conseiller bovin viande
Tél. : 06 84 96 03 35 / hugues.geay@vienne.chambagri.fr



Béatrice GRIFFAULT / Conseillère ovin
Tél. : 06 79 55 62 83 / beatrice.griffault@vienne.chambagri.fr



Benjamin MAILLOCHAUD / Conseiller bovin viande
Tél. : 06 75 76 89 74 / benjamin.maillochaud@vienne.chambagri.fr



Adele MARSALUT / Conseillère bovin lait
Tél. : 06 84 61 42 56 / adele.marsault@vienne.chambagri.fr



Camille MANCEAU / Conseillère ovin
Tél. : 06 30 25 11 83 / camille.manceau@vienne.chambagri.fr

Coordonnées

Chambre d'agriculture de la Charente

Service Productions Animales - Bureau décentralisé Charente Limousine
2 & 4 allée des Freniers - 16500 CONFOLENS
Tél. : 05 45 84 09 28 - www.charente.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Vienne

Agropole service élevage
CS 35001 - 2133 route de Chauvigny - 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR
Tél. : 05 49 44 74 74 - www.vienne.chambagri.fr